

Votre fidèle et dévoué serviteur a l'insigne honneur de porter à la Très Haute Attention de Sa Majesté le Roi que j'ai reçu, aujourd'hui, M. **Christopher Ross**, Envoyé personnel du Secrétaire Général de l'ONU pour le Sahara marocain, qui effectue une tournée dans la région depuis le 18 janvier. *L'*entretien a porté sur les **deux éléments du mandat** de l'Envoyé personnel : la **recherche d'une solution politique** au différend régional sur le Sahara marocain et les **relations maroco-algériennes**.

## I-Différend régional sur le Sahara marocain

### **1-M. Ross a souligné les éléments suivants :**

- Cette visite constitue **une nouvelle étape** dans le processus de négociation, autour de **consultations bilatérales discrètes** et, éventuellement, de **navettes**. Après l'épuisement de tous les moyens de médiation, il est important de réussir cette nouvelle phase.
- Au cours de cette nouvelle étape, il faut avoir des discussions différentes, basée sur la **franchise et la discrétion**.
- Les discussions porteront sur deux paramètres : le **compromis** (l'accord mutuellement acceptable) et les modalités de réalisation de **l'autodétermination**.

- Il est important **d'aller au-delà des deux propositions**, d'utiliser leur contenu mais avec un **nouvel emballage** (« repackaging »).
- Dans un premier temps, des **questions seront soumises** aux parties, qui pourraient y répondre lors de la **prochaine visite, prévue fin février/début mars 2014**.

## 2-Réaction de la partie marocaine :

- La prochaine étape est effectivement cruciale. Elle exige une **bonne préparation** et une **implication constructive de toutes les parties**, notamment l'Algérie. Ses modalités, ses **étapes** (nécessaire **implication de l'Algérie** dans toute tournée), sa **gestion médiatique** (pas de communication), ses objectifs (recherche de la solution, d'où **inutilité d'inclure systématiquement les provinces du Sud** dans les tournées) devraient être bien définies.
- **L'Algérie doit donner des gages d'engagement** sincère dans ce processus et contribuer positivement à sa réussite.
- **L'Initiative d'autonomie demeure le cadre de référence** pour le Royaume. Le Conseil de sécurité a accordé une prééminence à cette Initiative globale et substantielle.
- Les questions posées ont été abordées à plusieurs reprises dans les discussions informelles. La position du Maroc est connue. C'est aux autres parties, et notamment à **l'Algérie de préciser sa position et de la défendre**.

- La réussite de la nouvelle étape exige de garantir un **climat de sérénité lors des délibérations du Conseil de Sécurité** en avril prochain. L'Envoyé personnel doit assumer ses responsabilités quant au **contenu du rapport du Secrétaire Général** et favoriser un **débat constructif au sein du Conseil**.

## II- Relations marocco-algériennes :

M. Ross a souligné ce qui suit :

- Sur le Sahara, la **position algérienne a été réitérée** (l'Algérie n'est pas partie, elle défend une position de principe, la solution passe par l'exercice de l'autodétermination...)
- Au niveau bilatéral : il y a une certaine « **amertume** » à **Alger** qui considère que « le Maroc ne veut pas une amélioration de la situation », « alimente une **guerre des déclarations** ». « **L'Algérie n'est prête à aucune évolution au niveau bilatéral** ». En plus, les responsables algériens considèrent que :
- Le Discours du Président Bouteflika à Abuja n'est pas nouveau ;
- **L'ouverture des frontières** est un point d'arrivée et non de départ ;
- Le Maroc laisse faire les trafics **de drogues** pour pervertir la jeunesse algérienne ;
- La **profanation du drapeau** algérien un 1<sup>er</sup> novembre et le verdict complaisant de la justice marocaine.

## **Réaction de la partie marocaine :**

- La position algérienne est regrettable. Elle dénote d'une rhétorique déjà consommée et d'une logique de fermeture et de blocage.
- Cette position augure d'une volonté de « meubler une campagne présidentielle sur le dos du Maroc pour éviter un débat sur les véritables problèmes de l'Algérie » ;
- Le Maroc est disposé à relancer le processus de coopération bilatérale et à discuter de toutes les questions liées aux relations bilatérales dans un climat sain, responsable et de respect mutuel.

## **Commentaires :**

- 1-** L'Envoyé personnel peine à relancer le processus politique. Sa nouvelle démarche se heurte à l'indisponibilité des autres parties, et notamment de l'Algérie. A l'approche des élections présidentielles, l'Algérie continuera à s'arc-bouter autour de ses positions rigides et empêchera tout progrès dans le processus onusien.
- 2-** Dans ce contexte, l'Envoyé personnel tentera de « meubler » les mois à venir par des visites dans la région et le lancement de discussions autour de « questions déjà vues ».
- 3-** Tout en entretenant ce processus, la vigilance devrait être de mise pour éviter tout dérapage, et de continuer à responsabiliser l'Algérie.
- 4-** Cette « gestion » du processus onusien, pourrait aller de pair avec la poursuite de la dynamique interne, au niveau des provinces du Sud.

## Questions soulevées par l'Envoyé personnel

( Ces questions seront précisées par M. Ross et soumises par écrit dans les prochains jours)

1. Durant ces 5 années de processus, qu'aurait pu faire l'Envoyé personnel ? est ce qu'il y a eu des opportunités qui ont été ratées ?
2. Pour vous, quels sont les objectifs de cette médiation de l'Envoyé personnel ? Est-ce que la question du statut du territoire est toujours posée ? La question de la souveraineté est-elle tranchée ?
3. Quels sont les parties à ce différend et quels sont les intérêts et besoins de chaque partie ?
4. Quels sont les multiples moyens d'exercice de l'autodétermination ? quelles sont les modalités concrètes à suivre en ce qui concerne l'exercice du droit à l'autodétermination dans le cas du territoire du Sahara ?
5. Quel serait le contenu d'un Accord éventuel sur le statut du territoire ? Que signifierait, pour le Maroc, « une Autonomie la plus large possible » ? Feu Sa Majesté le Roi Hassan II avait souligné que, « A part le drapeau et le timbres tout est négociable » qu'est ce que cela signifie ?
6. Quelles sont les séquences et les étapes à suivre pour avancer vers la solution politique définitive du différend ?
7. Quels seraient les garanties offertes par le Maroc et la Communauté internationale, pour attirer le Polisario à la table des négociations ?
8. Quels sont les Mesures d'accompagnement possibles pour favoriser la confiance (visites familiales à travers le mur) ?

ولسيدنا المنصور بالله واسع النظر وسديد  
الرأي  
والسلام على المقام العالي بالله.